

# Préface

---

Lorsqu'il m'a été fait l'honneur d'entrer à l'Académie nationale de médecine, j'avais, comme beaucoup de médecins de ma génération passionnés par les acquis rapides de la médecine scientifique, une certaine réserve et en fait une réelle ignorance sur la place qu'il faut reconnaître à la médecine thermale dans les moyens de traitement.

Ma participation depuis de nombreuses années aux activités de cette institution et les responsabilités qui m'y ont été confiées m'ont conduit à y regarder de plus près. L'Académie est chargée institutionnellement de fournir aux pouvoirs publics l'expertise sur les demandes d'autorisation d'exploiter les eaux thermales en France, c'est-à-dire qu'il lui est demandé des avis sur la pertinence des indications revendiquées, l'importance du bénéfice attendu, tout en s'assurant de la qualité sanitaire de l'eau ou des boues thermales.

Considérée depuis près de 500 ans comme une pratique thérapeutique nécessaire, et pendant longtemps essentielle, la médecine thermale n'apportait des arguments en faveur des bénéfices apportés que par la simple observation. Il ne faut pas s'étonner qu'à la suite du rapide développement de puissants agents thérapeutiques, le rôle thérapeutique du thermalisme ait été contesté.

L'Académie nationale de médecine s'est trouvée dans une étrange situation. Chargée statutairement d'examiner le rôle thérapeutique des cures thermales et dès lors régulièrement interrogée par les pouvoirs publics sur les eaux thermales, l'Académie comptait dans ses rangs un nombre croissant de membres qui n'admettaient pas qu'on prenne en considération une pratique thérapeutique n'ayant pas apporté la preuve scientifique de son efficacité.

La rigueur s'était emparée de la thérapeutique médicale. Un nouveau traitement ne pouvait être reconnu qu'après qu'ait été déterminé le service médical rendu (SMR) ou l'amélioration du service médical rendu (ASMR) si un moyen efficace de traitement était déjà disponible. Les essais contrôlés, en aveugle, satisfaisant aux impératifs d'une méthodologie irréprochable et apportant des résultats statistiques incontestables, étaient devenus la règle incontournable.

Dans ce contexte, où situer le thermalisme et, pour l'Académie nationale de médecine, comment assurer sa mission auprès des pouvoirs publics ? Fallait-il reconnaître cette évaluation impossible et renoncer à la mission qualifiée parfois de régaliennne, mais plus simplement qu'elle était seule à assumer ? Fallait-il plutôt, tenant compte de l'enjeu sanitaire de la médecine thermale, chercher des méthodes adaptées au thermalisme pour en prouver les indications et l'efficacité ? C'est à cette deuxième approche que se sont employés les responsables de la commission compétente de l'Académie. Il ne leur avait pas échappé que le bénéfice apporté par la cure thermale relevait

de facteurs de diverses natures souvent difficiles à mesurer. Si l'essai randomisé devait rester la référence, il fallait l'adapter aux traitements thermaux. La commission compétente a su faire appel aux meilleurs experts, aux organismes les plus compétents, aux équipes les plus motivées pour adapter la médecine thermique aux exigences d'une évaluation objective. Ce patient travail a permis d'aboutir à l'élaboration de recommandations pour la constitution des demandes d'autorisation et à la définition de critères d'efficacité thermique maintenant largement reconnus. Cette démarche était absolument nécessaire pour que l'Académie continue à assurer sa responsabilité, sans pour autant être accusée d'archaïsme ou de laxisme, et qu'elle porte atteinte à l'autorité dont elle dispose dans ses avis et recommandations sur l'ensemble des questions de santé.

La rigidité des règles issues de la médecine basée sur les preuves (*evidence based medicine*), en même temps que la place de la technologie et de la haute technologie ayant acquis des rôles déterminants, comme cela a vite été dénoncé, la relation médecin-malade en a été affectée, pour ne pas dire dénaturée, et la prise en compte de la personne dans sa particularité compromise.

Il faut donner au patient chronique l'occasion de consacrer un temps prolongé à sa santé avec l'écoute et les conseils des personnels de santé qualifiés pour trouver les meilleurs moyens de soulager ou de compenser les inconvénients de sa maladie. Au-delà des moyens ciblés sur le processus pathologique lui-même, il faut maintenant se préoccuper de tirer le meilleur parti des thérapies complémentaires. Dans cette perspective, le thermalisme doit apporter une précieuse contribution. Au moment où l'on dénonce l'affaiblissement de l'humanisme en médecine, il n'est pas abusif de reconnaître à la médecine thermique un moyen d'y faire face. La médecine thermique est capable d'apporter une réponse à la demande d'une médecine fondée sur la personne.

C'est pourquoi il faut remercier et féliciter les auteurs et tous les contributeurs de cet ouvrage. Ils ont réussi à apporter une remarquable somme d'informations sur cette pratique médicale très spécifique. Les questions réglementaires comme les caractéristiques fondamentales des moyens de traitement et comme la formation des personnels qualifiés ont été abordées. Les thèmes les plus contestés ont été traités avec objectivité. Les professionnels, comme les usagers, ne manqueront pas d'aller chercher dans ces pages les informations qui leur sont nécessaires.

Professeur Daniel Couturier  
*Secrétaire perpétuel de  
l'Académie nationale de médecine*